



Manuels Fonctionnaires Contremaîtres Autres _____

Titre	Code	Groupe de traitement
OPÉRATEUR D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTROMÉCANIQUES Jardin botanique et Insectarium	930c	15 17

NATURE ET CARACTÉRISTIQUES DE LA FONCTION

Travaux comportant l'exécution de tâches de contrôle que nécessite l'opération de l'équipement électromécanique, tel que: opération et entretien d'une installation de chauffage composée d'une ou plusieurs chaudières à vapeur haute pression (n'excédant pas 600 cv) ou de chaudières à l'eau chaude, le suivi, la vérification et l'analyse continue du fonctionnement des équipements et ce, à partir soit de visites d'inspection ou à partir des panneaux de contrôle locaux et/ou du poste central.

Le travail s'accomplit sous direction et selon une procédure établie. L'employé le reçoit sous forme de directives orales ou écrites et est tenu d'exécuter les tâches qui lui sont confiées ainsi que toute autre tâche secondaire que nécessite l'opération de l'équipement électromécanique du secteur Jardin botanique - Insectarium, tels que l'authenticité des alarmes, les tests, les analyses, les échantillons d'eau, la vérification des indicateurs, les inspections des équipements, etc. Il doit également prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et l'économie d'opération. Un employé de rang supérieur contrôle l'efficacité du travail accompli.

EXEMPLES DE TÂCHES ACCOMPLIES

1. Fait l'inspection, suivant une fréquence prédéterminée de l'ensemble de l'équipement des systèmes de soutien du secteur Jardin botanique et Insectarium.
2. Peut opérer de l'ordinateur central et/ou des panneaux locaux de contrôle.
3. Remet les équipements en marche suite à une interruption du courant et s'assure à rétablir l'équilibre en effectuant les ajustements nécessaires.

Le 6 novembre 1996

Signature Pour la Ville de Montréal	jour	mois	année	Signature Pour le Syndicat
<i>[Signature]</i>	06	03	98	<i>[Signature]</i>

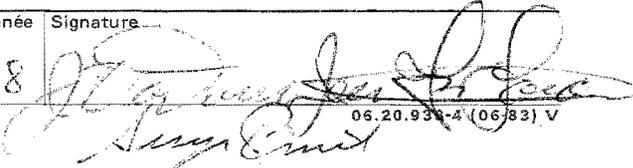
EXEMPLES DE TÂCHES ACCOMPLIES (suite)

4. Peut opérer sur place toutes sortes d'équipements électromécaniques à haute tension et doit s'assurer que l'équipement est sécuritaire.
5. Actionne et fait opérer les chaudières à vapeur ou à l'eau, les pompes, les générateurs électriques, ainsi que tout l'équipement auxiliaire.
6. Graisse et huile toute la machinerie reliée aux systèmes de chauffage.
7. Vidange les chaudières, et procède au raclage du foyer des chaudières pour en détacher la suie.
8. Assure la propreté des chaufferies et des salles mécaniques, lave les planchers et nettoie tout l'équipement électromécanique.
9. Fait l'analyse de l'eau et y ajoute les additifs chimiques requis.
10. Surveille et opère des systèmes de ventilation, de chauffage, de climatisation, et de réfrigération; voit aux ajustements.
11. Détecte les problèmes mineurs et y remédie; avise son supérieur de toute défektivité ou fonctionnement anormal de l'équipement.
12. Surveille les températures des serres et peut à l'occasion opérer les systèmes de chauffage auxiliaires et remédier aux problèmes mineurs d'opération des serres.
13. Effectue, lorsque nécessaire, le changement des filtres à air; refait et remplace les garnitures assurant l'étanchéité des valves des systèmes de chauffage.
14. Conduit un véhicule genre appareils motorisés classé "C".

Le 6 novembre 1996

Pour la Ville de Montréal

Pour le Syndicat

Signature	jour	mois	année	Signature
	16	03	98	
2 sur 3				

QUALITÉS REQUISESBonnes connaissances:

- des notions d'hydraulique;
- des notions de la mécanique et de l'électricité;
- de la nature et du fonctionnement des chaudières à vapeur et à l'eau;
- des risques du métier et des mesures de précaution à prendre.

Habilités:

- à utiliser les équipements de protection;
- à travailler à différentes altitudes;
- à percevoir, à analyser et interpréter des données, signaux, etc.;
- à faire preuve de jugement et d'initiative;
- à préparer des rapports et à effectuer des calculs simples;
- à travailler avec des systèmes contrôlés par ordinateur;
- à manier les outils requis pour l'exécution du travail.

Détenir un permis provincial de classe 5.DEGRÉ MINIMUM D'INSTRUCTION ET D'EXPÉRIENCEInstruction:

Détenir un diplôme d'études de secondaire V et détenir un certificat valide de qualification de mécanique de machines fixes, 2^e classe.

Expérience:

Quelques années d'expérience pertinente à la fonction.

Le 6 novembre 1996

Pour la Ville de Montréal

Signature

jour mois année

Signature

Pour le Syndicat

Carole Suzanne Roy

16 03 98

Jean-François Roy

3 sur 3

06.20.93874 (06-83) V